



RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**



**Service de l'Eau Potable
Communauté d'Agglomérations
du Centre de la Martinique
AEP DE LA VILLE DE
SCHOELCHER
Exercice 2011**

Rapport Annuel du Déléguétaire



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	José MIRE - Responsable Exploitation /Travaux		
Vérifié par	Silvio ANDREBE – Ingénieur Exploitation		
Approuvé par	Fabrice HAZARD – Directeur Général		

Liste de diffusion :

- Monsieur le Président de la CACEM
- Monsieur le Président d'ODYSSI
- Monsieur le Maire de SCHŒLCHER

Sommaire

	Sommaire	Pages
1 PREAMBULE	5	
2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE.....	7	
2.1 LES CHIFFRES CLES	7	
2.2 LES FAITS MARQUANTS.....	9	
3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	11	
3.1 SUR LES INSTALLATIONS	11	
3.2 SUR LE RESEAU	12	
4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	13	
4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »	13	
4.2 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E	18	
5 L'ORGANISATION DE SAUR	22	
5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE	22	
5.2 LE PERSONNEL	24	
5.3 LES MOYENS.....	26	
5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE	30	
6 LE CONTRAT	32	
6.1 LES INTERVENANTS	32	
6.2 LE CONTRAT	33	
6.3 VIE DU CONTRAT	33	
6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	34	
7 LA GESTION CLIENTELE	36	
7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS	36	
7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES.....	36	
7.3 NOMBRE DE CLIENTS	36	
7.4 LES VOLUMES COMPTABILISES	37	
7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS.....	38	
7.6 LES INDICATEURS DU SERVICE	39	
7.7 LE PRIX DE L'EAU	40	
7.8 SITE INTERNET SAUR	42	
8 LE PATRIMOINE DU SERVICE	44	

	Pages
8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT	44
8.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU.....	45
8.3 LES OUVRAGES DE STOCKAGE	46
8.4 LE RESEAU	48
8.5 LE PATRIMOINE IMMOBILIER	50
8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE.....	50
8.7 LES BIENS DE REPRISE	51
9 BILAN DE L'ACTIVITE.....	53
9.1 LES VOLUMES D'EAU	53
9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE.....	62
10 LA QUALITE DU PRODUIT	65
10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION.....	65
11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR	66
11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE	66
11.2 TACHES D'EXPLOITATION.....	68
12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	70
12.1 SUR LES STATIONS	70
12.2 SUR LES RESERVOIRS	70
12.3 SUR LE RESEAU.....	70
13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	75
13.1 LE CARE	76
13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	76
14 SPECIMENS DE FACTURES	83
14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	83
15 GLOSSAIRE.....	87
16 ANNEXES	91
16.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE.....	92
16.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	95

1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Déléguétaire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Déléguétaire.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait d'un investissement concessif du déléguétaire.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le déléguétaire à l'origine du contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les

conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Déléguétaire.

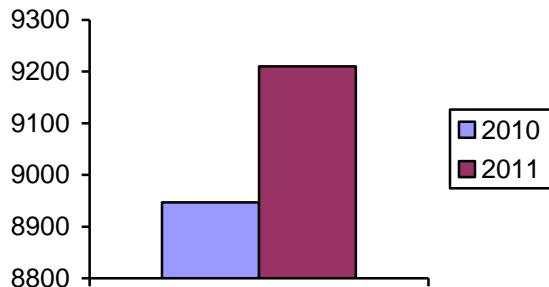
Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

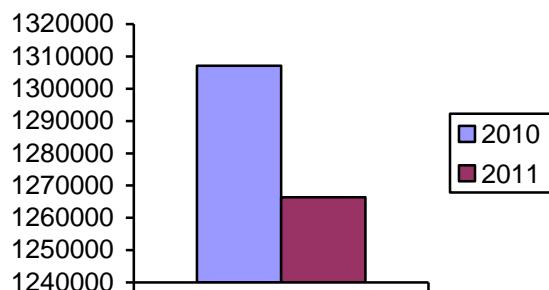
2.1 LES CHIFFRES CLES

	2010	2011	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	24	24	0 %
Volume de stockage (en m3)	17 116	17 116	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	118 048	117 345	-1 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	9 128	9 389	3 %
Nombre de clients	8 947	9 210	3 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 307 076	1 266 378	-3 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes importés (en m3)	1 710 826	1 620 031	-5 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 710 826	1 620 031	-5 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 668 847	1 639 908	-2 %
Consommation moyenne par client	146	137	-6 %
Nombre total de branchements en service	9 038	9 345	3 %
Dont branchements neufs	157	261	66 %
Nombre de compteurs	9 031	9 377	4 %
Dont compteurs renouvelés	250	352	41 %
Soit % du parc compteur	2,77 %	3,75 %	36 %
Rendement primaire du réseau	78%	77%	-1
Rendement hydraulique du réseau	78%	77%	-1
Rendement hydraulique net du réseau	78%	77%	-1
Rendement net du réseau	78%	77%	-1
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	78,7%	78,5%	-0,2
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	8,43	8,20	-2,73 %
<u>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</u>			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	32	32	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	32	32	100,0%
Dont analyses physico-chimiques	32	32	100,0%
Dont analyses bactériologiques	32	32	100,0%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	32	32	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	32	32	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	0	0	100,0 %
Nombre d'échantillons autocontrôle sanitaire	272	272	100,0%
Dont analyses physico-chimiques	272	272	100,0%
Dont analyses bactériologiques	272	272	100,0%

Nombre de clients



Volumes consommés (en m³)



Depuis quelques années nous observons une diminution des volumes consommés, cela se confirme encore cette année et reste possible grâce aux différentes campagnes de sensibilisation des organismes comme l'ODE et aux actions menées par la collectivité telle que la semaine de l'environnement. Maintenant nous avons de plus en plus de nouveaux projets équipés de cuve de récupération d'eau de pluie.

Petite exception cette année nous observons alors que la consommation est en baisse une augmentation du nombre de client.

Cela s'explique avec de nombreuses demandes d'individualisations de résidences existantes.

2.2 LES FAITS MARQUANTS

Les points essentiels qui ont marqué l'année 2011 sont :

- Cette année a été marquée par l'absence de "carême".
2011 devient l'année la plus arrosée depuis le début des mesures de Météo-France.
Cette année nous n'avons pas constaté de manque d'eau comme les années précédentes lors des grosses sécheresses ou pluviométries excédant la normale. La nouvelle convention nous a permis de multiplier l'approvisionnement sur la ville de Schœlcher et surtout d'éviter les manques d'eau dus à la forte turbidité.
- Nous avons perdu une grosse quantité d'eau suite à une rupture de canalisation sur l'adduction DN 400 en provenance de ST Joseph causée par l'entreprise EJCB lors de travaux de pose de fourreaux pour le compte de France Télécom au lieu dit "Bambou du Champs". Nous avons effectué les manœuvres de fermeture directement au réservoir de SEAILLES car un véhicule était stationné sur la vanne à la croisée Abricot. Il est à noter qu'aucun manque d'eau n'a été subi par les abonnés grâce à la convention signée nous permettant plusieurs possibilités d'approvisionnement. Nous avons basculé l'intégralité de la ville de Schœlcher sur la station de DIDIER avec l'accord d'ODYSSI.
- Suite au renouvellement des satellites de Démarche Haut, nous avons subi plusieurs trop pleins et plusieurs manques eau dans le secteur. Les PERAX remplacés étaient munis de carte GSM le réseau étant vite saturé et surtout une couverture minimum, ORANGE caraïbe nous a conseillé de rétablir la ligne RTC.
- Cette année nous avons arrêté l'accélérateur posé sur le site d'HILTON car nous subissions trop de ruptures de canalisations sur le secteur sur pressé. Les canalisations de ST Georges côté mer sont très vétustes et posées en terrain privé. Une grande partie se retrouve maintenant sous les extensions de véranda ou villa.
- Suite aux différents retours à travers notre boîte de suggestions et enquêtes menées auprès de nos clients, cette année nous avons changé les horaires d'ouverture à la clientèle avec l'accord de la CACEM. Cette nouvelle organisation nous a permis de ne plus avoir d'espèces au siège après 13 heures, de recevoir nos abonnés avec beaucoup plus de confidentialité et d'être ouvert au public tous les après-midi sur rendez vous.

2.2.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

Le réservoir de NORLEY a été mis hors service ne pouvant assurer la distribution d'une eau de bonne qualité.

Le maître d'ouvrage a mandaté un bureau d'étude afin de remettre en service ce réservoir et reprendre la distribution sur Fond Lahaye, Anse Colas et Norley.

2.2.2 Les ouvrages et les installations mis en service

Cette année, le maître d'ouvrage a réceptionné le forage de Fond Lahaye.

Le dossier d'autorisation d'exploitation définitive a été déposé en préfecture.

Une campagne de mesure sera programmée après une phase de pompage de 72 heures.

Cet équipement nous permettra d'améliorer la distribution en eau potable sur les quartiers Cité Démarche, Démarche haut et Colline.

Cette installation nécessite la pose d'un groupe électrogène afin d'assurer la distribution de l'eau potable lors des coupures électriques.

3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

3.1 SUR LES INSTALLATIONS

- 1- Sécuriser les pompages avec des groupes électrogènes.
- 2- Lors de la campagne de lavage des réservoirs, nous avons constaté une dégradation des revêtements intérieurs des cuves.
La SMDS propose au maître d'ouvrage de faire un diagnostic intérieur et extérieur sur l'ensemble des réservoirs de la ville de Schoelcher.
- 3- Créer un réservoir à Démarche Haut qui assurera une meilleure desserte sur la zone.
Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 4- Augmenter et renouveler les pompes de la station de pompage de Démarche Bas
- 5- SMDS a équipé 80% des sites de capteurs reliés directement à la télégestion nous informant immédiatement de l'ouverture de ces différents sites. Le dispositif doit être renforcé par la pose de contacts anti-intrusion sur les capots de façon à garantir une protection optimale de la ressource. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 6- Equiper l'ensemble des sites d'une clôture. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 7- La SMDS propose le renouvellement du suppresseur de Démarche Haut afin de répondre aux différentes demandes de permis de construire sur la zone.
- 8- Augmenter la capacité des réservoirs suivants :
Almont, Cabre, Bénédictins, Norley, Démarche Bas, Colline.

3.2 SUR LE RESEAU

- En raison des nombreuses ruptures sur la canalisation d'adduction/distribution du réservoir Norley, sa remise en service par le nouveau réseau d'adduction ainsi que la pose d'une nouvelle distribution seront une priorité.
- Créer une distribution à partir du réservoir de Démarche Haut afin de desservir l'allée des Pitons.
- Afin de résoudre les problèmes de pression du Quartier les Hauts de Madiana, le réseau de distribution de la zone doit être repris à partir de la distribution du réservoir de Ravine Touza bas.
- Reprendre les distributions des terrains privés de l'ensemble de la commune et renouveler les plus vétustes. Cette opération devra être réalisée en parallèle avec le programme sur les adductions. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents
- Séparer les adductions des distributions : aujourd'hui de nombreuses adductions de réservoirs assurent la distribution en eau de certains quartiers, c'est le cas de l'adduction du réservoir de Démarche bas.
- Reprendre le réseau de distribution du quartier Grand Paradis, lors de nos analyses interne nous enregistrons de plus en plus de mauvais résultats dus au sous dimensionnement et surtout à la vétusté des réseaux existants.
- Réaliser des maillages pour sécuriser la desserte en eau potable des clients sensibles telle que la clinique St Marie, l'hôpital de l'anse colas, la maison de retraire, hôtel la Batelière et le centre St Raphael.
- Reprendre le réseau de distribution après le suppresseur de Démarche Haut. Les matériaux en place actuellement sont du PVC 10 bars ou du PVC collé.
- Reprendre le réseau de distribution des quartiers Fond Lahaye et Fond Bernier. Les canalisations existantes sont posées pratiquement sous le niveau de la mer ce qui provoque de nombreuses casses suite au phénomène de corrosion. La société SMDS propose le renouvellement total de ces distributions en PEHD électro-soudé uniquement.
- Créer un maillage à partir du réservoir de St Catherine au réservoir de Plateau Roy. Ce raccordement permettrait de sécuriser la zone et surtout la clinique St Marie. La visite de piquetage a été réalisé avec les techniciens d'ODYSI qui ont validé la faisabilité du projet.
- Suite au calage de la modélisation, un rapport a été remis au maître d'ouvrage pour les améliorations à porter sur l'intégralité de la ville de Schoelcher.

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

* *La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Qualité de l'eau potable	Conformité réglementaire de l'eau distribuée (microbiologie) (%) <i>Définition : Proportion des analyses microbiologiques conformes par rapport au nombre total d'analyses microbiologiques réalisées au cours d'une année. Les contre-analyses sont incluses lorsqu'elles sont validées par la DDASS.</i> <i>Commentaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> • pour calculer cet indicateur, on considère le <u>nombre d'analyses</u> et non pas le nombre de paramètres contrôlés pour chaque analyse. • les analyses d'auto surveillance réalisées par l'exploitant n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur, à l'exception de celles qui font partie du programme réglementaire défini par arrêté préfectoral conformément au II de l'article 18 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (décret relatif à la qualité de l'eau potable). 	<u>(nb conforme) 32</u> <u>(nb total) 32</u>	100 %

Rapport Annuel du Déléguétaire



Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	Conformité réglementaire de l'eau distribuée (paramètres chimiques) (%) <i>Définition :</i> proportion des analyses des paramètres chimiques conformes par rapport au nombre total des analyses des paramètres chimiques réalisées au cours d'une année. Les analyses des paramètres chimiques non validées par la DDASS ne sont pas prises en compte dans le calcul.	(nb conforme) 32 (nb total) 32	100 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	Rendement net d'utilisation de la ressource (%) <i>Définition :</i> volume consommé comptabilisé (1) plus volume autorisé non compté (2), divisé par le volume mis en distribution [= vol produit en sortie d'usine (3) + volume acheté en gros (ou volume importé) (4) - volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté) (5)] $\frac{(1)+(2)}{(3)+(4)-(5)}$ <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production (et celles des achats et ventes en gros). L'année de référence est donc celle entre deux relèves de consommation, et non pas l'année civile. S'il n'y a pas 12 mois consécutifs entre deux relèves, le volume sera ramené à une année en appliquant la règle du prorata temporis. Si les relèves en consommation sont étaillées sur plus d'un mois, le début de l'année de référence sera fixé au milieu de la période de relève et il faudra veiller à préciser dans les commentaires que des décalages peuvent apparaître entre la mesure des volumes consommés et mis en distribution. <p>ce cas, une analyse interannuelle pourra révéler des anomalies, par exemple surestimation du volume consommé une année, suivie sous-estimation l'année suivante.</p>	1 266 378 1 639 908	77.22 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée (m³/km/j) <i>Définition :</i> quotient du volume annuel mis en distribution moins le volume annuel consommé comptabilisé par la longueur de réseau hors branchements (6). $\frac{[(3)+(4)-(5)]-(1)}{(6) \times 365}$ Indice linéaire annuel de réparations du réseau (réparations/km/an) <i>Définition :</i> quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc.), par la longueur du réseau hors branchements (conduites principales).	1620031 – 1266378 117 345 x 365	8.26

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	<p>Indice de connaissance du réseau (%)</p> <p><u>Définition</u> : indice chiffré de 0 à 100 % attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 % = absence de plan ou documents incomplets ; - 20 % = plan complet, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ; - 40 % = plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ; - 60 % = informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...) ; - 80 % = informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement. - 100% = descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions + mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement 		80 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</p> <p><u>Définition</u> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau (hors branchement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente. - Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement. 	<p><u>598</u> <u>117.345</u></p>	0.51%
Gestion économique et financière	<p>Taux d'impayés (%)</p> <p><u>Définition</u> : Au 31 décembre de l'année n = stock des impayés relatifs à l'année n-1 / montants des factures d'eau émises au cours de l'année n-1.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cet indicateur a l'avantage de présenter l'impact économique des impayés (comptabilisés en montant) qui est plus important que de juger la diligence des services financiers à recouvrer les factures impayées, même les plus petites. • cet indicateur porte sur le recouvrement des factures périodiques adressées aux abonnés (factures pour le règlement de l'abonnement et de la consommation d'eau potable). Les autres factures telles que les factures (construction de nouveaux branchements, travaux divers demandés par les abonnés) ne sont pas prises en compte. • il s'agit du montant incluant toutes taxes et redevances figurant sur les factures d'eau ; • toute facture dont le paiement n'a pas été reçu en totalité au plus tard le 31 décembre de l'année n, est considérée comme non recouvrée quelle qu'en soit la cause (erreur de facturation, litige avec l'abonné, insolvabilité ou disparition de l'abonné, etc.). 	<p><u>163719.20</u> <u>3209572.82</u></p>	5.10%

Rapport Annuel du Délégué



Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Relations avec les usagers	<p>Coût par m3 de la solidarité (€/m³/an)</p> <p><u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> les versements pris en compte sont ceux effectués - par la collectivité et/ou le délégué (s'il y a lieu) au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté à faire face à leurs dépenses d'eau potable (fonds « Solidarité-Eau »), - au profit de fonds destinés à améliorer l'accès à l'eau potable dans des pays en développement ; les abandons de créance sont ceux qui ont été votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité, auxquels s'ajoutent, en cas de concession ou d'affermage, les abandons de créance décidés par le délégué (c'est-à-dire les montants HT de sa propre rémunération qu'il renonce à percevoir, et dont il fournit le détail par abonné). 	<u>1939</u> <u>1266378</u>	0.0015€
Relations avec les usagers	<p>Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre de demandes <u>écrites</u> des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> un enregistrement des demandes écrites des usagers est nécessaire au calcul de cet indicateur les seules demandes écrites sont prises en compte, mais cela inclus non seulement les courriers postaux, mais aussi les fax et les mails. <p>Les réponses par mails à des mails sont prises en compte, la date d'envoi du mail étant alors considérée comme date de "départ de la réponse" ;</p> <ul style="list-style-type: none"> les demandes incluent non seulement les réclamations, mais également toute autre sollicitation des services par l'usager nécessitant une réponse (par exemple demande d'information sur la qualité de l'eau, demande d'envoi d'un formulaire, etc.) ; il est utile de suivre par ailleurs les réponses partielles et les réponses d'attente parmi celles renvoyées dans le délai de quinze jours, l'objectif étant d'en limiter au maximum la proportion ; il doit être répondu par écrit aux demandes écrites. 	* Réponses dans les 8j <u>78</u> <u>81</u>	96.30%
Relations avec les usagers	<p>Taux de respect du délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés (%)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre de nouveaux abonnés qui ont eu l'eau au plus tard 1 jour ouvré après la date convenue ensemble / total des nouveaux abonnés.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les demandes qui ne peuvent être satisfaites qu'après la construction d'un nouveau branchement ou une extension de réseau ne sont pas prises en compte. 90 % de réussite dans le délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés a été considéré comme un bon niveau de performance par le groupe AFNOR – Villes de l'Ouest ; dans le cas où il n'y a pas coupure de l'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et donc le délai de 1 jour respecté. 	Nbre d'abonnement : 1186/1200	98.83 %

Rapport Annuel du Déléguétaire



Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	<p>Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés divisé par 1000.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il donne une image globale de la satisfaction des usagers, indépendamment des thèmes des réclamations. • toutes les réclamations, même injustifiées, sont prises en compte. • une typologie des réclamations, permettant de définir ce qui rentre dans l'indicateur, pourra être fournie si nécessaire. Par exemple, pour le service de l'eau : réclamations concernant la qualité de l'eau, la pression, les coupures d'eau, une fuite, ou portant sur les travaux (RV manqué, nuisance pour bruit, odeur; etc.). 	<p>Nbre réclamations écrites : 4</p> <p>Nbre abonnés : 9386</p>	0.000000426
	<p>Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés)</p> <p><u>Définition</u> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rappels de factures et relances par lettres simples ne sont pas pris en compte. • c'est bien uniquement la première relance recommandée qui est prise en compte : un abonné n'est compté qu'une seule fois même s'il a reçu plusieurs lettres recommandées pour non paiement à partir du moment où ces lettres successives sont relatives à la même facture. • le nombre de factures impayées déclenchant des procédures est un indicateur très significatif des relations entre les abonnés et les gestionnaires du service d'eau potable. <p>Si la proportion de ces procédures paraît anormalement élevée, il faut en rechercher les causes (prix considéré comme trop élevé par les abonnés, procédures de recouvrement inadaptées, proportion importante de personnes en situation économique et sociale difficile ...)</p>	<p>Nbre de relance : 6580</p> <p>Nbre mise en demeure : 4840</p> <p>Nbre d'avis de coupure : 44</p> <p>Nbre abonnés: 9386</p>	0.00075

4.2 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E

POTABLE : INDICATEURS FNCCR DE PERFORMANCE Territoire CACEM

Autres informations utiles

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p>Nombre d'abonnés (nb) <u>Définition</u> : nombre de personnes physiques ou morales ayant soumis un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée. Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre d'abonnés est normalement égal au nombre de compteurs qui sont relevés pour procéder à la facturation (toutefois, certains services acceptent de globaliser la facture des abonnés alimentés à partir de plusieurs compteurs et le nombre d'abonnés est alors légèrement inférieur à celui des compteurs relevés) ; • le nombre d'abonnés peut varier légèrement au cours d'une même année, mais cette variation est faible et il paraît donc inutile de se préoccuper de la date précise à laquelle le nombre d'abonnés est calculé. 		9 345
	<p>Nombre de branchements (nb) <u>Définition</u> : nombre de canalisations, munies en principe d'un robinet d'arrêt sous bouché à clé, qui relient le réseau public d'eau potable aux installations privées des abonnés.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cas des immeubles collectifs dont les occupants bénéficient d'abonnements individuels à l'eau potable, les canalisations intérieures ne constituent pas des branchements. Il y a donc un seul branchement par immeuble ; • dans le cas des voies privées, les canalisations d'eau implantées sous ces voies font partie du réseau public lorsqu'elles alimentent plusieurs abonnés distincts. Il y a donc autant de branchements que de bâtiments desservis le long d'une voie privée ; • les branchements de tous types sont pris en compte, y compris les branchements pour l'alimentation des fontaines publiques et des poteaux d'incendie, l'arrosage, etc. ; • les branchements qui ne sont pas en service ne sont pas comptabilisés (en effet, ils sont parfois difficiles à dénombrer). Ces branchements hors services sont ceux dont l'usage est devenu caduc (il ne s'agit pas de ceux fermés de manière transitoire, entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs). 		9 210

Rapport Annuel du Déléguétaire



Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	Nombre d'habitants par abonné (hab. /abon.) <u>Définition</u> : quotient du nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion. <u>Commentaire</u> : bien que le nombre d'habitants soit issu d'une estimation, la connaissance de ce quotient permet d'interpréter certains indicateurs de performances, notamment en cas de fort pourcentage de logement locatif. <i>L'individualisation progressive des contrats devrait permettre de ne plus s'attacher à ce chiffre.</i>	<u>22 161</u> <u>9 345</u>	2.37
Caractéristiques physiques	Longueur de réseau (hors branchements) (km) <u>Définition</u> : longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements. <u>Commentaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> • toutes les canalisations publiques d'eau potable, quels que soient leur matériau constitutif et leur diamètre, sont prises en compte pour calculer la longueur du réseau. • le réseau d'adduction secondaire (entre usine et château d'eau) est inclus. <p>Mais est exclu le réseau d'adduction primaire (entre une source et l'usine de traitement par exemple) car le volume produit est comptabilisé en sortie d'usine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • il serait utile de distinguer les longueurs de canalisations constituées de différents matériaux : fonte, acier, PVC, amiante-ciment, etc. • il peut être utile de donner la proportion de longueur du réseau en adduction pure, si elle est importante. 		117 345
Caractéristiques physiques	Densité linéaire d'abonnés (abon. /km) <i>nombre d'abonnés / longueur du réseau (km)</i>	<u>9 389</u> <u>117 345</u>	80.01
Caractéristiques physiques	Volume annuel consommé comptabilisé (= vol facturé) (m³) <u>Définition</u> : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés. <u>Commentaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> • ce volume correspond à la consommation annuelle d'eau des abonnés de la collectivité (ou du service). Il ne comprend pas les volumes d'eau vendus en gros à d'autres services. • les volumes mesurés par les compteurs des abonnés correspondent en principe aux volumes facturés (toutefois, certains services ne facturent pas la totalité du volume mesuré lorsque celui-ci est très supérieur à la consommation habituelle de l'abonné en raison d'une fuite d'eau importante). • les volumes d'eau fournis aux services d'incendie et utilisés pour la maintenance du réseau (purges de certains tronçons, rinçage des canalisations après travaux,...) ne sont pas inclus dans le volume consommé comptabilisé. <p>La régularité de la période de mesure des volumes (12 mois entre deux mesures) est un aspect important.</p> <p>En cas de relèves décalées d'une année sur l'autre, il faut au moins procéder à une réaffectation prorata temporis (et au mieux utiliser le profil de consommation ou de production type pour répartir les volumes sur les deux exercices) pour retomber sur une période de 12 mois.</p>		1 266 378

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p>Volume annuel autorisé non compté (m³)</p> <p><u>Définition</u> : Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le volume des consommateurs sans comptage inclut, par exemple les volumes fournis aux fontaines publiques ou aux bornes incendies non équipées de compteurs ; • ce volume résulte d'estimations souvent peu précises qui manquent de fiabilité. C'est pourquoi il n'est pris en compte, en déduction des pertes, que dans l'indicateur « rendement net d'utilisation de la ressource » et non dans l'indicateur « indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée ». 	$ \begin{aligned} & (1639908 \times 2\%) \\ & + \\ & (1639908 \times 0.5\%) \\ & + \\ & (1266378 \times 0.5\%) \\ & = \end{aligned} $	47 533.08
Caractéristiques physiques	<p>Volume annuel acheté (ou volume importé) (m³)</p> <p><u>Définition</u> : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).</p> <p><u>Commentaire</u> :</p> <p>le volume acheté en gros est mesuré par les compteurs placés aux points d'entrée dans le réseau.</p>		1 620 031
Caractéristiques physiques	<p>Volume journalier d'eau potable maximum disponible (m³)</p> <p><u>Définition</u> : volume maximal d'eau potable qui peut être introduit dans le réseau, en une journée, à partir des installations de production de la collectivité (ou du service) et des points d'importation d'eau en gros.</p> <p>Il est estimé par le débit horaire des pompes disponibles, ou bien par l'arrêté d'autorisation de prélèvement si la ressource est limitant.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il prend en compte les achats d'eau en gros. <p>La logique est de regarder la sécurité globale du service, du point de vue de l'usager, et non pas seulement les ressources propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les achats d'eau en gros sont pris en compte de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - en cas de convention spécifiant une autorisation d'importation maximale, c'est ce volume qui est pris en compte - à défaut, le service doit se mettre en relation avec les gestionnaires du service auprès duquel il achète l'eau, afin de définir quel est le volume journalier maximum qu'il peut importer en période de pointe. • La capacité journalière maximum disponible d'eau potable va servir pour le calcul d'un indicateur sur la sécurité du service, en période de pointe. 		4 606.48

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p>Coefficient de pointe journalière <i>(volume produit + acheté en gros) pendant le jour de pointe x 365 / (volume annuel produit + volume annuel acheté en gros).</i></p> <p><u>Commentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le jour de pointe est la période de 24h consécutives pendant lesquelles les volumes d'eau introduits dans le réseau atteignent leurs valeurs maximales. Chaque collectivité détermine elle-même cette période en fonction des données dont elle dispose ; • le volume produit pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume produit annuellement. • le volume acheté en gros pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume acheté en gros annuellement. • il est préférable de mesurer la pointe par rapport aux volumes produits et achetés en gros, car la consommation mensuelle d'eau des abonnés n'est généralement pas mesurée ; • dans les services de petite taille, une casse entraînant des fuites importantes peut expliquer la pointe journalière, plus que l'effet "consommation" ; • le coefficient de pointe journalière peut, le cas échéant, être faussé dans le cas où une fuite importante a eu lieu un jour donné. • la disponibilité de cette information sera à tester. <p>Le coefficient de pointe journalière peut éventuellement être estimé en appliquant un coefficient multiplicatif approprié au coefficient de pointe mensuelle (ce coefficient est usuellement de l'ordre de 1,25).</p> <ul style="list-style-type: none"> • le coefficient de pointe journalier devrait rester légèrement supérieur à 1 dans le cas des collectivités dont la consommation d'eau potable est à peu près constante toute l'année. <p>Il prendra des valeurs nettement plus élevées dans le cas des collectivités dont la consommation est caractérisée par des variations saisonnières significatives (services desservant des zones géographiques à forte fréquentation touristique).</p>	<p><u>4 606.48 x 365</u> <u>1 639 908</u></p>	1.03
Caractéristiques physiques	<p>Longueur du réseau d'amenée d'eau brute (km)</p> <p><u>Définition :</u> longueur totale des canalisations qui amènent l'eau brute depuis les points de prélèvement jusqu'aux installations de production d'eau potable de la collectivité (ou du service).</p> <p><u>Commentaire :</u></p> <p>la connaissance de la longueur du réseau d'amenée d'eau brute permettra de différencier les collectivités qui disposent de ressources en eau à proximité immédiate et celles qui sont obligées d'utiliser des ressources relativement éloignées.</p> <p>Elle ne rentre pas dans la longueur totale du réseau.</p>		15 km de canalisation amenant l'eau traitée depuis la station de pompage de St Joseph jusqu'au réservoir de Ravine Touza bas.

5 L'ORGANISATION DE SAUR

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

L'organisation de SAUR aux Antilles

SAUR aux Antilles

Présentation générale

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique et en Guadeloupe :

- **La SMDS** en Martinique avec :
 - La Direction Régionale
 - Le Secteur de Schoelcher,
 - Le Secteur de Sainte Marie
- **La CGSP** en Guadeloupe avec :
 - Le Secteur de Basse Terre
 - Le Secteur de Saint Barthélémy



Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Population desservie	130 000 hab
Clients eau potable	46 576
Clients assainissement	6 582
Collaborateurs	131

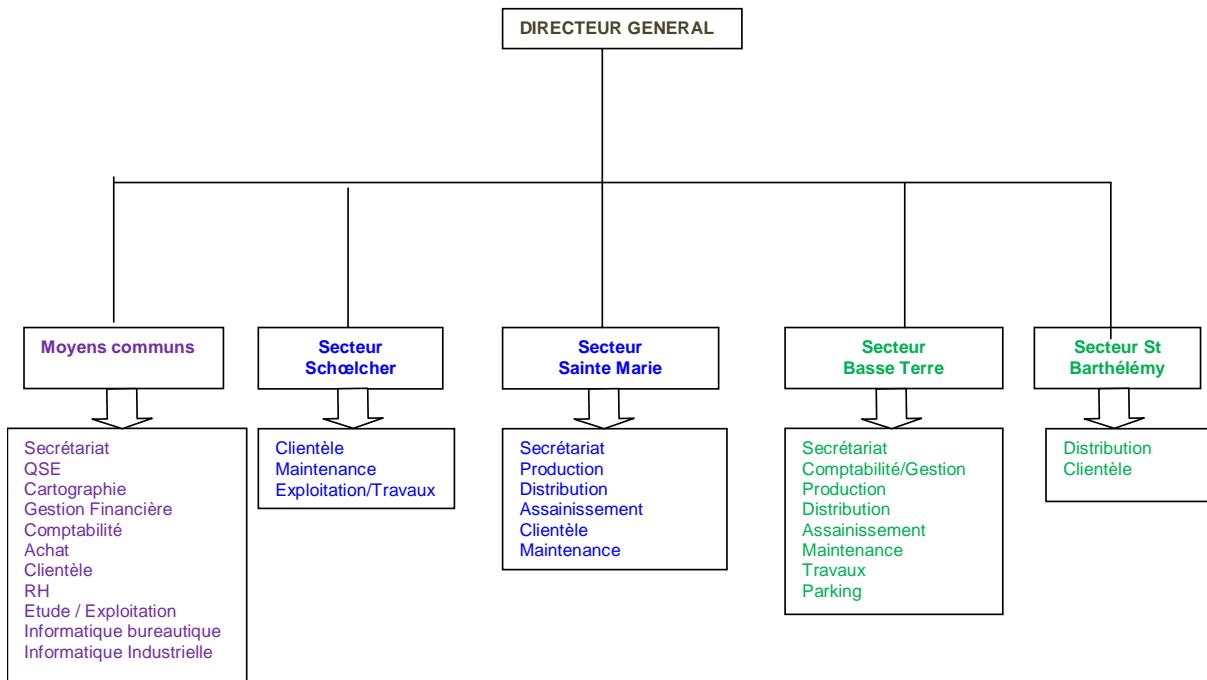
5.2 LE PERSONNEL

5.2.1 Organisation régionale

Organigramme

SAUR AUX ANTILLES

SMDS
CGSP



5.2.2 Organisation du secteur

Présentation

SMDS SECTEUR SCHOELCHER

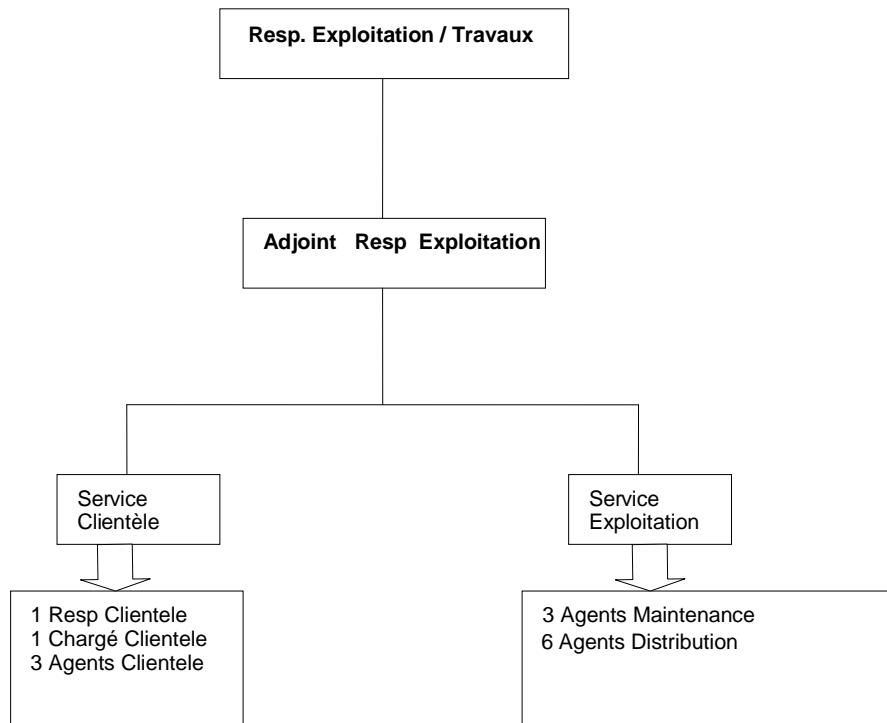
Générale

Missions SMDS secteur Schoelcher gère le contrat d'affermage d'eau potable de la ville de Schoelcher.

Les missions de SMDS secteur Schoelcher sont les suivantes :

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et confiés
- Relations courantes avec la Collectivité
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs,
- Permanence du service 24 h / 24 h

Organigramme



5.2.3 Personnel affecté au contrat

L'établissement, géré par Monsieur José MIRE, chef de secteur, est organisé en filières métiers :

- Filière fonctions supports : composé d'un responsable administratif, d'une comptable et d'une secrétaire. L'équipe assure la gestion de l'établissement.
- Filière Clientèle : animée par un responsable, l'équipe est composée d'un chargé clientèle qui assure la gestion et relation clientèle, trois agents qui réalisent l'ensemble des missions sur terrain.
- Filière Maintenance : Deux électromécaniciens sont responsables de l'exécution des travaux de maintenance, d'installation et d'optimisation de matériel électromécanique, hydraulique et automatisme suivant les plans et les directives donnés par le chef de secteur et du directeur d'exploitation.
- Filière Exploitation : composée de 6 agents des réseaux qui assurent les tâches relatives à l'entretien des réseaux.

5.3 LES MOYENS

5.3.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

5.3.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télé relève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

5.3.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

Rapport Annuel du Déléguétaire

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du déléguétaire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
D'AUTOMATISMES	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
ELOISE et SCOPE	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif
@ collectivité	

5.3.4 Les ressources matérielles du contrat

Description	Quantité
Logiciels DAO	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
PC OPTIPLEX GX 280	1.00
ECRANS 19" DAEWOO	2.00
D A O KAYAK XA + TABLE	1.00
CLIMATISEUR CHUNLAN CARTO	1.00
FONTAINE EAU GLACEE	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
COPIEUR LANIER LD024C	1.00

Rapport Annuel du Déléguétaire

PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
AUTOCOM E-DIATONIS	1.00
Imprimante hH.P. Laserjet 4000	1.00
Climatiseur CT WEST Miré José	1.00
Climatiseur PANASONIC Sal Réun	1.00
RETROPROJECTEUR SCHLEICHER	1.00
PHOTOCOPIEUR TOSHIBA NUMERIQUE	1.00
FAX LASER 5100 SAMSUNG	1.00
PC DELL	1.00
Serveur IBM XSERIE 225	1.00
Vidéoprojecteur TLPS41	1.00
Bureau Compta Gris Ambré	1.00
Bureau Thézé Gris ambré	1.00
Armoire bas 2 port rideaux LERO	1.00
BUREAU PERFORMER LEROUX	1.00
ARMOIRES BASSES (MIRE José)	1.00
ARMOIRE BASSE MIRE	1.00
Logiciel Photoshop	1.00
Logiciel exploit relevé mesure	1.00
Hangar Dépôt Matériel	1.00
ELECTROPOMPES + ACCESSOIRES	1.00
Détecteur de Bouches à Clé	4.00
Superviseur TOPKAPI	1.00
Moniteur AMI TRIDES	1.00
APP DETECT CANAL SEVERIN	1.00
Releveur mesures METROLOG	1.00
Pack Portatif GP340	1.00
PERFO. 322 SDS PACK	1.00
CARTE PERAX RES LACROIX P200XM	1.00
CARTE PERAX RES RAV-TOUZA P200	1.00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1.00
PULVERISATEUR BAS PRESSION	1.00
Compresseur Kaeser M38 WKAOF09	2,00
Marteau Piqueur	2,00
Plaque vibrante	1.00
TRONCONNEUSE BETON PARTNER	4,00
GROUPE SOUDURE	1.00
Lances Télescopiques BP 2 à 6	1.00
Perforateur 322 SDS PACK	3,00
SCIE A SOL	1.00
Perforateur SPIT 372	1.00
COMPRESSEUR 300 L	1.00
P C OPTIPLEX GX60	1.00
Serveur Ethernet DB25M MOXA	1.00
VESTIAIRE	1.00
AMENAGEMENT BUREAU CLIENTELE	1.00
COPIEUR GESTETNER	1.00
Clim G C WEST Clientele	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
AMGT BUREAU MAINTENANCE	1.00
PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
MOBILIERS TELEGESTION	1.00

INVENTAIRE DES VEHICULES

IMMAT	NOM	PRENOM	MODELE
304 BBQ 972	LAGUERRE	MAX	NISSAN NAVARRA D42 4x2
496 BBM 972	JEAN JOSEPH	JOCELYN	KANGOO EXPRESS GD CFT 1.5DCI 85
99 BBT 972	SAINTE-ROSE MERIL	MARC	CLIO III VU 3P BERLINE SOCIETE AIR 1.5DCI70
93 BBT 972	THEZE	DOMINIQUE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
94 BBT 972	BATTA	REGINE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
495 BBW 972	FAGOUR	SANDRINE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
462 BBZ 972	APPIN	LOUIS-FELIX MICHEL	KANGOO EXPRESS GD CFT 1.5DCI 85
AB-798-NH	CESAIRE	MARC	HILUX SIMPLE CAB DR22GM 4X4
AB-698-NJ	EGLANTINE	JEAN-PHILIPPE	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AB-568-NJ	GROMAT	GILBERT	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AC-446-TP	ALINE	MARC-ANTOINE	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AS-546-HK	URSULE	FABRICE	KANGOO VU 4P FOURGONNETTE EXPRESS L1 CONFORT 1.5DCI 70
AW-907-HA	LETTE	PATRICE	CAMION TRIBENNE FREIN MOTEUR SUR PRISE MVT PTC 3,5 T - PTR A 7T
BQ-600-QC	MIRE	JOSE	NISSAN QASHQAI 5P TOUT TERRAIN 4X4 1,5 DCI 110 FAP VISIA 2WD

5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

5.4.1 L'organisation régionale

La permanence de service

Dispositif d'alerte

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :
 - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
 - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

Les moyens humains

- Le niveau II de permanence
 - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
 - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
 - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
 - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

Le secteur de Sainte Marie, dispose en permanence de :

- 5 agents de niveau III affecté au réseau et aux installations
- 1 électromécanicien de niveau III

Le secteur Schoelcher dispose en permanence de :

- 1 électromécanicien de niveau III
- 1 agent de distribution de niveau III

Les moyens techniques

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un **message d'information** paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI).

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.

5.4.2 L'organisation secteur

Le secteur Schœlcher dispose en permanence de :

**Les
moyens
humains**

- 1 électromécanicien de niveau III
- 1 agent de distribution de niveau III

6 LE CONTRAT

6.1 LES INTERVENANTS

6.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique

Le Président : M. Pierre SAMOT

Le Secrétaire :

Siège : Immeuble Chateaubœuf Est – BP407 – 97204 Fort-de-France cedex

Téléphone : 0596 75 82 72

Télécopie : 0596 75 87 06

e-mail :

6.1.2 Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom du (des) délégué(s)	N° téléphone Mairie
SCHOELCHER	M. Luc CLEMENTE	0596 72 72 72
	M. Emile GONIER	0596 72 72 72
	M. Fred DERNE	0596 72 72 72

6.1.3 Le service chargé du contrôle

Organisme : ODYSSI

Interlocuteur : Monsieur Raymond RISEDE

Adresse : 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.71.13.90

Télécopie : 05.96.71.20.15

e-mail : odyssi@odyssi.fr

6.1.4 Le maître d'œuvre

Organisme : ODYSSI

Interlocuteur : Monsieur Raymond RISEDE

Adresse : 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.71.13.90

Télécopie : 05.96.71.20.15

e-mail : odyssi@odyssi.fr

6.1.5 Agence régionale de santé

Interlocuteur : Monsieur CAMY

Adresse : Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE
Téléphone : 05.96.60.60.08
Télécopie : 05.96.60.60.12
e-mail :

6.1.6 L'agence de l'eau

Nom de l'Agence : Office Départemental de l'Eau de la Martinique
L'interlocuteur : Madame Jeanne DEFOI (Directrice)
Adresse : 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France
Téléphone : 05.96.48.47.20
Télécopie : 05.96.63.23.67
email : ode972@wanadoo.fr

6.1.7 Le percepteur

Trésorerie de : CAEN
Le trésorier : Mme CHAMPOD
Adresse : 6 Boulevard Général Vanier 14000 CAEN
Téléphone : 02.31.24.99.99
Télécopie : 02.31.45.40.00

6.1.8 Le déléguétaire SAUR

Le Responsable exploitation : M. MIRE José Max
Adresse : Anse Gouraud – BP7213 – 97274 Schœlcher
Téléphone : 0596 61 15 45
Télécopie : 0596 61 62 69
email : jmire@saur.fr

6.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/05/2006
Durée du contrat :	10 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	30/04/2016

6.3 VIE DU CONTRAT

6.3.1 Les avenants signés dans l'année

Néant

6.3.2 Les avenants

N° Avenant	Date de signature	Objet
N°2	07 / 09 / 2009	Transfert du contrat SAUR / SMDS
N°2	07 / 09 / 2009	Nouvelle condition d'achat d'eau
N°2	07 / 09 / 2009	Contrainte tarifaire issue des revendications sociales

6.3.3 Les clauses de révision atteintes

Néant

6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

6.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

6.4.1.1 *Les conventions de vente d'eau*

Sans objet.

6.4.1.2 *Les conventions d'achat d'eau*

Collectivité d'origine	Date de signature	Date échéance	Particularités
SICSM / Ville de Schœlcher	21 / 03 / 1989	illimitée	
ODYSSI /CACEM / SMDS	03 / 04 / 2009	illimitée	

6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégué et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

6.4.3 Les engagements liés au personnel

1^{er} cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2^{eme} cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

6.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

7 LA GESTION CLIENTELE

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

7.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 011	9 038	9 345	3,40 %
Total de la collectivité	9 011	9 038	9 345	3,40 %
Evolution N/N-1	-	0,30 %	3,40 %	

7.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

	2011	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
Total de la collectivité	9 345	8 074	1 188	11	72
Répartition	-	86,40 %	12,71 %	0,12 %	0,77%

7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	8 949	9 128	9 389	2,86 %
Total de la collectivité	8 949	9 128	9 389	2,86%
Evolution N/N-1	-	2,00 %	2,86 %	

7.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	8 792	8 947	9 210	2,94 %
Total de la collectivité	8 792	8 947	9 210	2,94%
Evolution N/N-1	-	1,76 %	2,94 %	

Les nombreux projets immobiliers entrepris sur la commune rendent compte d'une population urbaine qui s'accroît d'année en année.

7.4 LES VOLUMES COMPTABILISES

7.4.1.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 30/10/2011 (366 jours)

7.4.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	1 403 854	1 307 076	1 266 378	-3,11 %
Total de la collectivité	1 403 854	1 307 076	1 266 378	-3,11 %
Evolution N/N-1	-	-6,89 %	-3,11 %	

7.4.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2011	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
Total de la collectivité	1 266 378	675 799	449 241	103 043	38 295
Consommation moyenne par type de branchement	136	84	378	9 368	532

7.4.1.4 Caractéristiques des consommations hors VEG

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation		
SCHOELCHER	137	9 208		
Total de la collectivité	137	9 208		

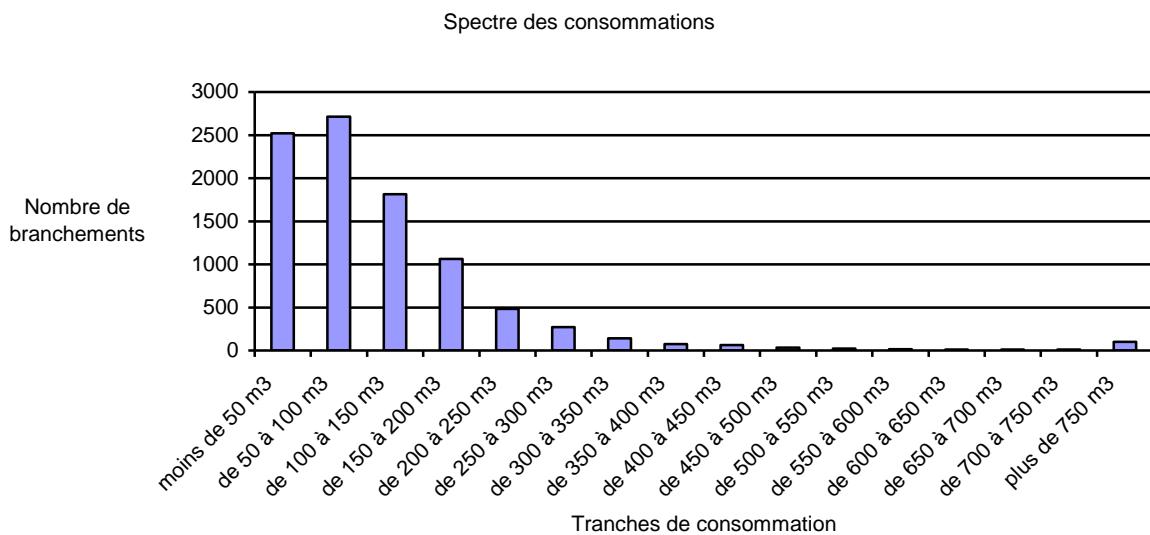
7.4.1.5 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m3/an hors VEG

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2010	2011	Evolution N / N -1
SCHOELCHER	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	30 773	35 259	14,58 %
SCHOELCHER	CASINO PLAZZA S.A	2 816	6 967	147,41 %
SCHOELCHER	CROUS-RESIDENCE-UNIVERSITE	24 656	19 281	-21,80 %
SCHOELCHER	CSM SARL CLINIQUE STE-MARIE	10 602	8 778	-17,20 %
SCHOELCHER	EHPAD TERREVILLE	7 743	7 229	-6,64 %
SCHOELCHER	H IMMOBILIER	5 762	6 252	8,50 %
SCHOELCHER	MADIANA CONGRES	13 305	15 177	14,07 %
SCHOELCHER	SDC LES CITRONNELLES	5 995	6 505	8,51 %
SCHOELCHER	SDC RES STUDIOTEL T2	6 173	7 216	16,90 %
SCHOELCHER	STE CARAIBES INVESTISSEMENT	15 488	18 025	16,38 %
SCHOELCHER	UAG - CUR	6 960	7 613	9,38 %
Total de la collectivité		130 273	138 302	6,16 %

7.4.1.6 Spectre des consommations hors VEG

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m ³	64 573	2 520
de 50 à 100 m ³	204 835	2 715
de 100 à 150 m ³	224 215	1 814
de 150 à 200 m ³	184 049	1 063
de 200 à 250 m ³	107 739	484
de 250 à 300 m ³	73 481	270
de 300 à 350 m ³	45 316	140
de 350 à 400 m ³	28 168	75
de 400 à 450 m ³	26 181	62
de 450 à 500 m ³	16 356	35
de 500 à 550 m ³	11 549	22
de 550 à 600 m ³	8 058	14
de 600 à 650 m ³	6 899	11
de 650 à 700 m ³	6 680	10
de 700 à 750 m ³	7 218	10
plus de 750 m ³	251 061	100



7.4.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2010	Nombre en 2011
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur / défaut / retard remboursement	1	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	0	1

FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur relance	17	41
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur estimation	0	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	0	3
PRODUIT / EAU POTABLE / Défaut de continuité du service	8	10
PRODUIT / EAU POTABLE / Goût couleur odeur	8	6
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	7	13
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Branchement fermé à tort	0	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Dommage propriété	1	1
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Erreur adresse facturation	8	4
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Erreur nom du client	0	1
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'accessibilité du service	0	1
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des rendez-vous	4	2

7.6 LES INDICATEURS DU SERVICE

7.6.1 Les indicateurs spécifiques

Densité du réseau (Nb clients / longueur réseau) : 0.0784

Indice de consommation (volume consommé / longueur réseau) : 10.7919

7.7 LE PRIX DE L'EAU

7.7.1 Le prix de l'eau

TARIFS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Distribution de l'eau :	EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI
Collecte et traitement des eaux usées :	MAITRISE D'OUVRAGE & EXPLOITATION ODYSSI

Evolution des prix entre le 29 Décembre 2010 et le 29 Décembre 2011

		29 Décembre 2010	29 Décembre 2011	% Evolution
Eau potable	Redevance investissement ODYSSI	0,0000	0.0600	0%
	Participation à la préservation de la ressource en eau ODE	0,1185	0.1185	0%
	Consommation part SMDS	0.9358	0.9608	2.60%
	Taxe sur la Consommation d'Eau (Ministère de l'Agriculture)	0,00000	0.0000	0%
	Lutte contre la pollution (Office de l'eau)	0,2500	0.2500	0%
	Consommation part achat d'eau SICSM-ODYSSI	0.7300	0.6017	-21.32%
	Consommation part ODYSSI	1,6000	1.7000	5.88%
	Modernisation des réseaux (Office de l'eau)	0,1500	0.1500	0%
	Consommation Partenaire HT	2.45	2.36	3.81%
	Consommation Société HT	0.93	0.96	3.12%
Assainissement	Consommation Organismes Publics HT	0,40	0.40	0%
	TVA	0,08	0.08	0%
		Consommation TTC (prix unitaire)	3,86	3.80
		Consommation TTC (base 120 m3)	463.20	-1.63%
Eau potable	Prime fixe part SMDS	21.56	22.14	2.62%
	Prime Fixe part ODYSSI	13,33	15.00	11.13%
	Partie fixe Partenaire HT	13,33	15.00	11.13%
	Partie fixe Société HT	21.56	22.14	2.62%
	TVA	0,74	0.78	5.13%
		Partie fixe TTC (prix unitaire)	35.62	37.92
		Total TTC (base 120 m3)	498.83	493.69
				-1.04%

7.7.2 Les composantes du prix de l'eau

La décomposition d'une facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ est la suivante :

Composante - :

Part AEP / EU / Taxes et Redevances : soit 100,00 %

Soit un montant total de 460.92 € soit 3.84 €/m³.

La décomposition d'une facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ est la suivante :

Composante AEP :

Part ODYSSI : 7.20 € soit 1.56 %

Part SMDS : 115.30 € soit 25.02 %

Composante EU :

Part ODYSSI : 204 € soit 44.26%

Part SAUR : 0,00 € soit 0,00 %

Composante taxes et redevances :

Part Taxe sur la Consommation d'Eau : 14.22 € soit 3.09 %

Part Taxes organismes publics : 48 € soit 10.41 %

Consommation part Achat d'eau SICSM / ODYSSI : 72.20 € soit 15.66 %

7.7.3 L'évolution du prix

ANNEE	2010	2011	Evolution
Total	498.83 €	493.69 €	- 1.04 %

La taxe sur la consommation d'eau du ministère de l'agriculture a été abandonnée au profit de deux nouvelles taxes qui portent sur la lutte contre la pollution et sur la modernisation des réseaux. Cette année malgré la mise en place de la redevance d'investissement d'ODYSSI, le prix de l'eau sur la ville de Schœlcher a diminué grâce à l'augmentation des volumes achetés via Didier.

7.8 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.

www.saurclient.fr : une agence en ligne 24 heures sur 24.

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- modifier leur adresse de facturation,
- modifier leurs identifiants de connexion,
- modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires,
- modifier leur mode de paiement,
- communiquer le relevé de leur compteur,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier leur abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement,
- régler leur facture par carte bancaire
- souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- ou nous adresser un mail

Lorsque le client bénéficie des services Domoville Contact et Online : il peut visualiser depuis son compte client sa consommation mois par mois, et être alerté par email ou SMS d'une consommation anormalement élevée ou ininterrompue.

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...

- Un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).

Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

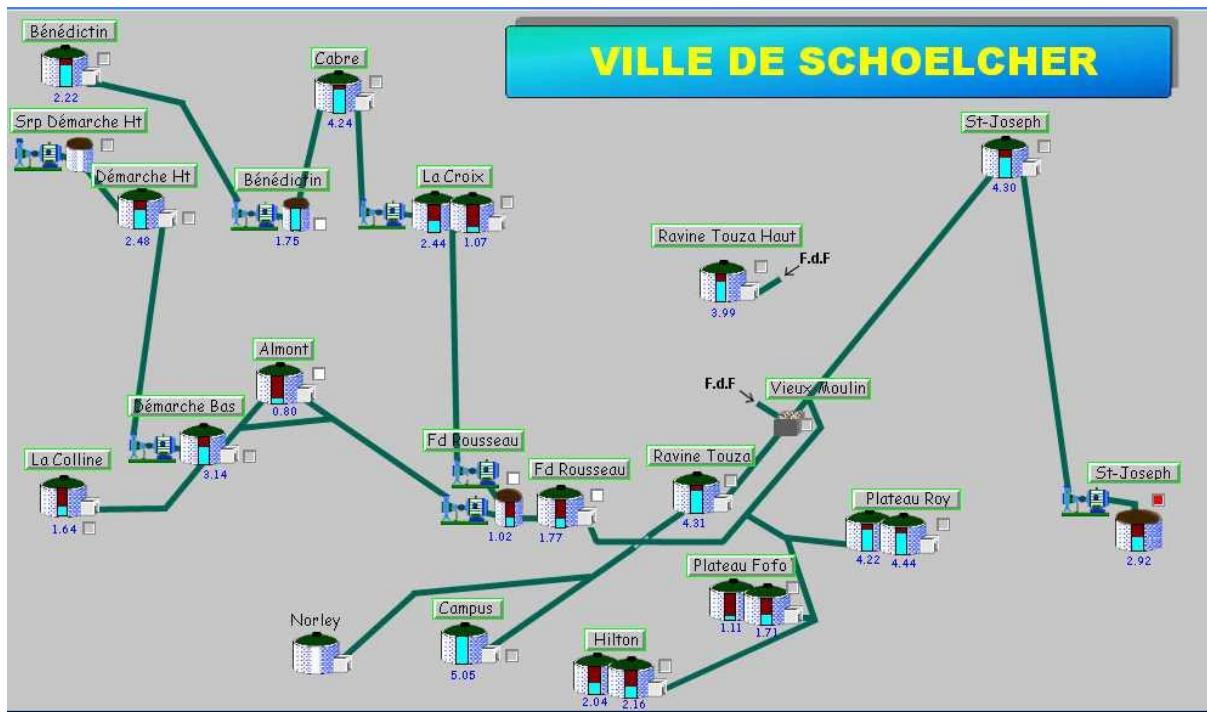
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



8.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

8.2.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m ³ /h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Pompage St Joseph	SCHOELCHER	375	185	OUI	NON	Vers réservoir 3000m ³ quartier Séailles
Accélérateur de Plateau Roy (supresseur)	SCHOELCHER	389	20	OUI	NON	augmenter la pression dans le réseau de distribution
Pompage de Démarche Bas	SCHOELCHER	39	150	OUI	NON	pompage vers réservoir Démarche Haut
Pompage Lacroix	SCHOELCHER	25	63	OUI	NON	pompage vers réservoir Cabre
Supresseur de DEMARCHE HAUT	SCHOELCHER	85	120	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de Démarche haut
Pompage Fond Rousseau	SCHOELCHER	0	0	OUI	NON	-
Pompage	SCHOELCHER	0	0	OUI	NON	-

8.3 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

8.3.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Rapport Annuel du Déléguétaire



Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir 1 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	97	OUI
Réservoir 2 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	98	OUI
Réservoir 1 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de ST JOSEPH	3 000	278	272	272	OUI
Réservoir 2 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de DEMARCHE HAUT	100	268	265	265	OUI
Réservoir 1 de LACROIX	1 000	258	253	253	OUI
Réservoirs 2 de LACROIX	1 000	257	253	253	OUI
Réservoir de CABRE	700	306	302	302	OUI
Réservoir de BENEDICTINS	100	333	328	330	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	700	140	135	135	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	100	203	200	199	OUI
Réservoir de CAMPUS	1 000	77	71	71	OUI
Réservoir de NORLEY	350	72	70	68	OUI
Réservoir 2 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir 1 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de FOND ROUSSEAU	1 000	145	138	140	OUI
Réservoir d'ALMONT	500	183	178	179	OUI
Réservoir de COLLINE	80	134	129	131	OUI
Réservoir de Démarche Bas	400	162	156	157	OUI

8.3.2 Bâches de reprise / surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Suppresseur de DEMARCHE HAUT \ Bâche de DEMARCHE HAUT	16	OUI
Station pompage de ST JOSEPH \ Bâche de ST JOSEPH	1 000	OUI
Station Pompage de FOND ROUSSEAU \ Bâche de FOND ROUSSEAU	63	OUI
Station Pompage de BENEDICTINS \ Bâche de BENEDICTINS	7	OUI

8.4 LE RESEAU

8.4.1 Les canalisations

8.4.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	33	0	175
Acier	50	0	104
Fonte	50	0	275
Fonte	60	0	5 148
Fonte	70	0	505
Fonte	80	0	136
Fonte	100	80	20 146
Fonte	125	0	271
Fonte	150	0	11 852
Fonte	200	0	7 222
Fonte	250	0	3 742
Fonte	300	0	2 927
Fonte	400	0	9 174
Inconnue	0	121	9 806
Polyéthylène	40	0	94
Polyéthylène	50	0	402
Polyéthylène	63	0	866
Polyéthylène	75	0	154
Polyéthylène	90	0	17
Polyéthylène	110	0	274
Pvc	25	0	204
Pvc	40	0	1 190
Pvc	50	146	8 027
Pvc	63	0	4 346
Pvc	75	0	4 845
Pvc	90	0	2 205
Pvc	100	0	382
Pvc	110	252	19 036
Pvc	125	0	2 436
Pvc	140	0	376
Pvc	160	0	638
Pvc	200	0	372
Total		598	117 345

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse,

hydrographie...), SAUR s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure précision, a pu occasionner une baisse ou une augmentation du linéaire par rapport à l'année précédente.

8.4.2 Les équipements de réseau

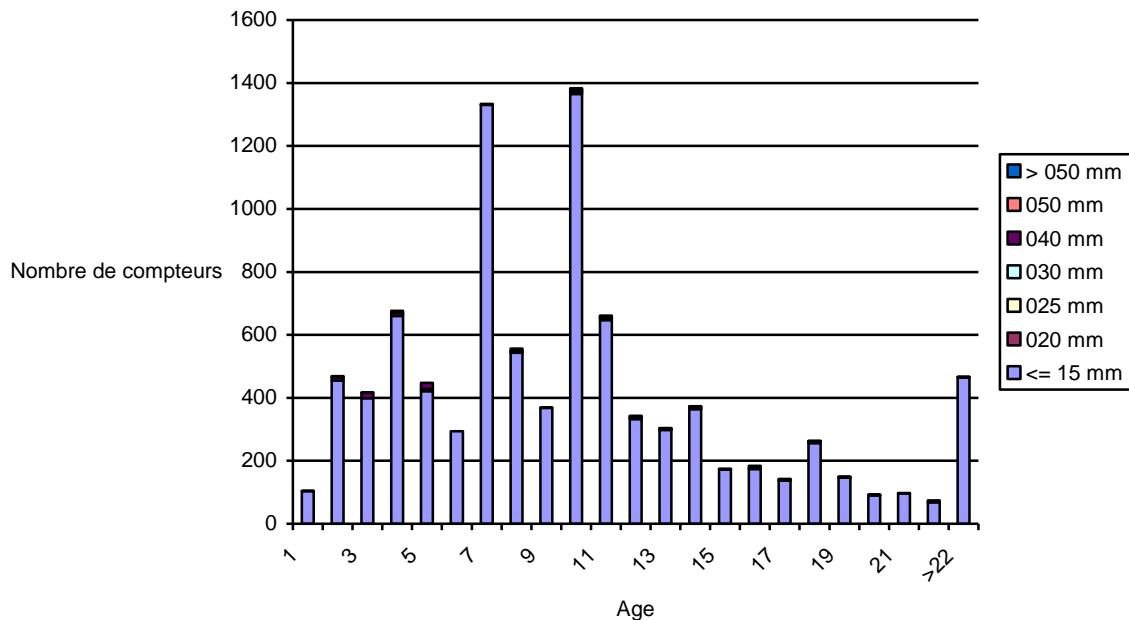
Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	nombre
Boite a boues	2
Compteur	16
Défense incendie	150
Régulateur / Réducteur	17
Vanne / Robinet	418
Ventouse	49
Vidange / Purge	105

8.4.2.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	104	0	0	0	1	0	0	105
2	455	0	0	0	11	0	3	469
3	399	0	0	0	17	0	1	417
4	660	9	0	0	7	0	0	676
5	421	7	0	0	20	0	0	448
6	294	0	0	0	0	0	0	294
7	1 330	1	0	0	2	0	0	1 333
8	543	1	0	0	4	0	8	556
9	368	0	1	0	0	0	0	369
10	1 365	3	3	2	5	1	4	1 383
11	647	5	0	2	4	1	2	661
12	333	2	4	0	3	1	0	343
13	298	1	2	0	2	0	1	304
14	364	2	1	0	4	1	1	373
15	172	1	0	0	2	0	0	175
16	174	3	7	0	0	0	0	184
17	137	0	1	0	3	0	1	142
18	256	2	3	0	1	0	1	263
19	146	0	3	0	0	0	1	150
20	91	1	0	0	0	1	0	93
21	96	1	0	0	1	0	0	98
22	68	0	6	0	0	0	0	74
>22	465	0	1	0	0	0	1	467
Total par diamètre	9 186	39	32	4	87	5	24	9 377

Répartition des compteurs par âge et par diamètre



Nombre de compteurs sans les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.

8.5 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait du déléguétaire.

8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

8.6.1 Mise en sécurité des ouvrages

L'ensemble de tous les sites doit être doté de systèmes anti-intrusion performants. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

Afin d'éviter l'accès de tiers aux cuves, nous proposons la pose de clôtures autour des sites. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

8.6.2 Normes environnementales

R.A.S.

8.7 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SMDS et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Déléguétaire.

8.7.1 Les compteurs appartenant au déléguétaire

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	104	0	0	0	1	0	0	105
2	455	0	0	0	11	0	3	469
3	399	0	0	0	17	0	1	417
4	660	9	0	0	7	0	0	676
5	139	7	0	0	13	0	0	159
6	157	0	0	0	0	0	0	157
7	1 122	1	0	0	2	0	0	1 125
8	541	1	0	0	4	0	6	552
9	368	0	1	0	0	0	0	369
10	1 364	3	3	2	5	1	4	1 382
11	645	5	0	2	4	1	2	659
12	333	2	4	0	3	1	0	343
13	298	1	2	0	2	0	1	304
14	364	2	1	0	4	1	1	373
15	172	1	0	0	2	0	0	175
16	174	3	7	0	0	0	0	184
17	137	0	1	0	3	0	1	142
18	256	2	3	0	1	0	1	263
19	146	0	3	0	0	0	1	150
20	91	1	0	0	0	1	0	93
21	96	1	0	0	1	0	0	98
22	68	0	6	0	0	0	0	74
>22	463	0	1	0	0	0	1	465
Total par diamètre	8 552	39	32	4	80	5	22	8 734

8.7.2 Les autres biens de reprise

Les biens de reprise identifiés sont :

LOCALISATION	DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT	DATE DE POSE
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Réservoir de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	21/12/2010
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite de télégestion	21/12/2010
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite de télégestion	20/12/2011
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Satellite de télégestion	28/11/2003
Réservoir de CAMPUS	Satellite de télégestion	23/09/2004
Réservoir de PLATEAU FOFO	Satellite de télégestion	01/07/2002
Réservoir de HILTON	Satellite de télégestion	01/09/2002
Réservoir de PLATEAU ROY	Satellite de télégestion	01/08/2002
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	01/05/1996
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	21/11/2005
Réservoir d'ALMONT	Satellite de télégestion	28/07/2003
Station Pompage de DEMARCHE BAS	Satellite de télégestion	21/12/2010
Réservoir de COLLINE	Satellite de télégestion	01/12/2003
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	21/12/2010
Supresseur de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	01/01/2001
Station Pompage de LACROIX	Satellite de télégestion	01/01/2002
Réservoir de CABRE	Satellite de télégestion	01/12/2002
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	14/12/2011
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	14/06/2011

9 BILAN DE L'ACTIVITE

9.1 LES VOLUMES D'EAU

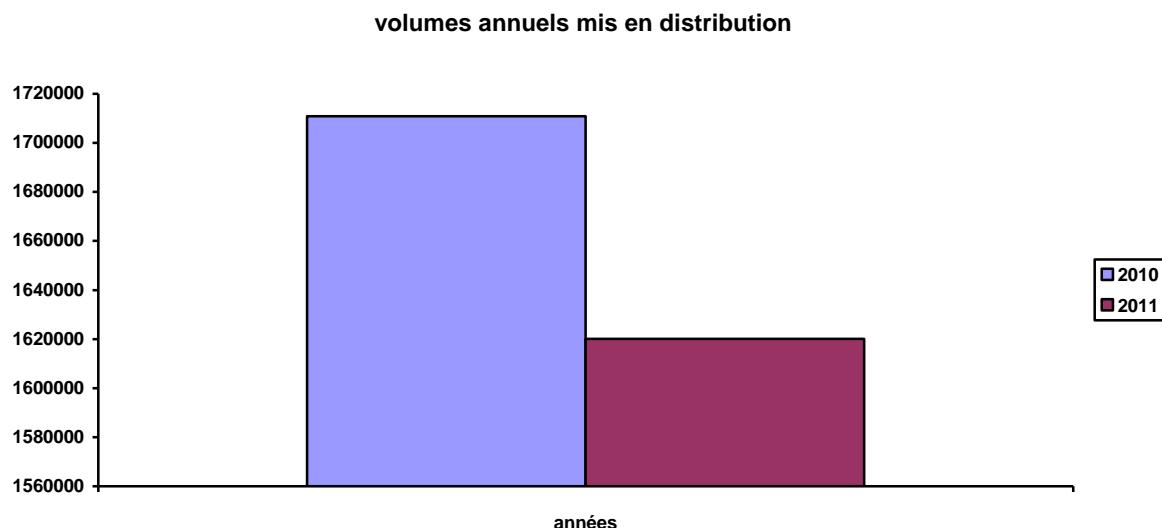
9.1.1 Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

9.1.1.1 *Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m³*

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

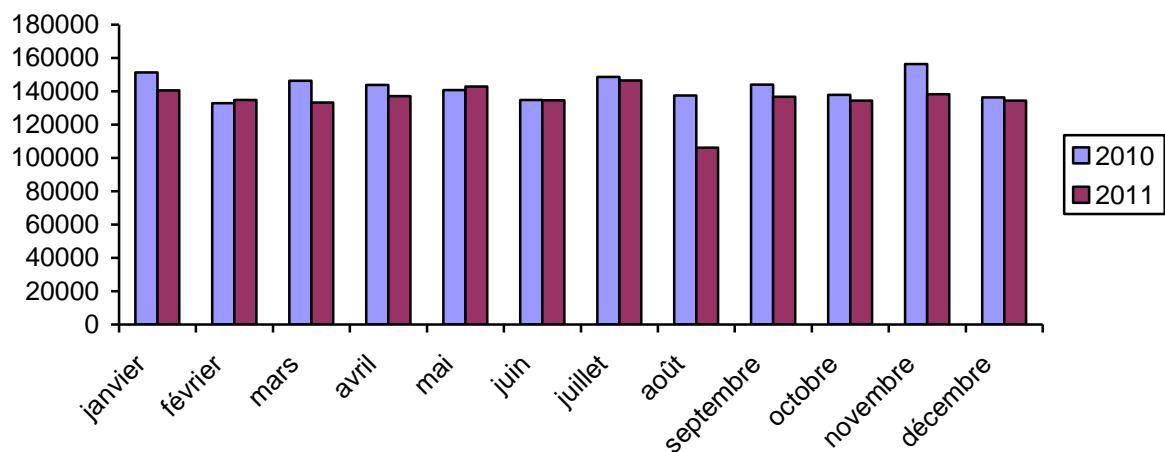
Désignation volume	2010	2011
Volume importé	1 710 826	1 620 031
Total volume mis en distribution	1 710 826	1 620 031
Evolution N / N-1	-	-5,31 %



9.1.1.2 Les volumes mensuels mis en distribution

	2010	2011	Evolution N/N-1
Janvier	151 308	140 614	-7,07 %
Février	132 857	134 884	1,53 %
Mars	146 416	133 343	-8,93 %
Avril	143 924	137 060	-4,77 %
Mai	140 680	142 861	1,55 %
Juin	134 898	134 552	-0,26 %
Juillet	148 636	146 581	-1,38 %
Août	137 517	106 106	-22,84 %
Septembre	144 051	136 784	-5,04 %
Octobre	137 856	134 440	-2,48 %
Novembre	156 403	138 301	-11,57 %
Décembre	136 280	134 505	-1,30 %
Total	1 710 826	1 620 031	-5,31 %

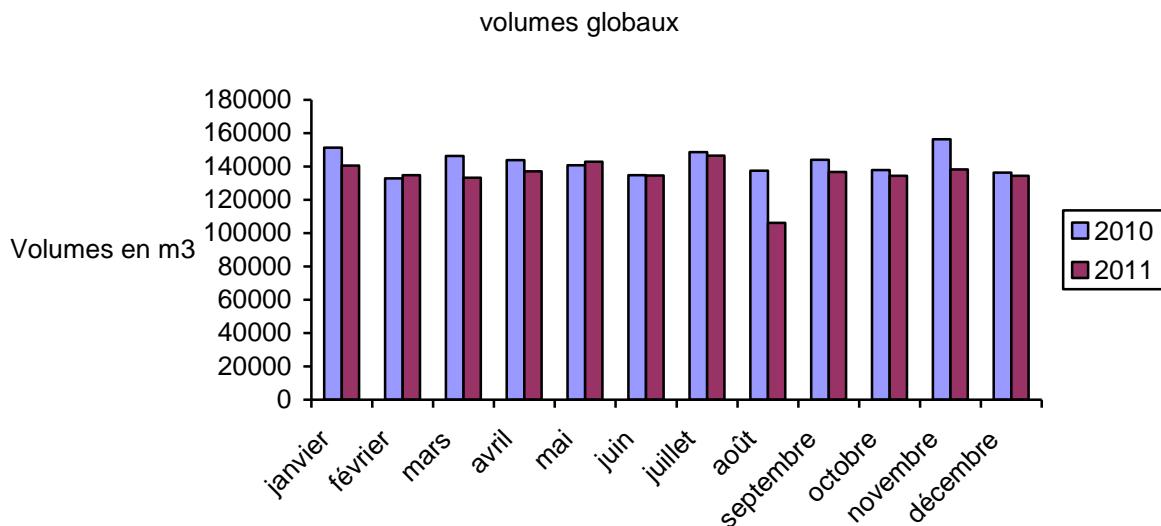
volumes mensuels mis en distribution



9.1.1.3 Volumes globaux

Volumes mensuels importés exprimés en m³

	2010	2011
Janvier	151 308	140 614
Février	132 857	134 884
Mars	146 416	133 343
Avril	143 924	137 060
Mai	140 680	142 861
Juin	134 898	134 552
JUILLET	148 636	146 581
Août	137 517	106 106
Septembre	144 051	136 784
Octobre	137 856	134 440
Novembre	156 403	138 301
Décembre	136 280	134 505
Total	1 710 826	1 620 031
Evolution N / N-1	-	-5,31 %

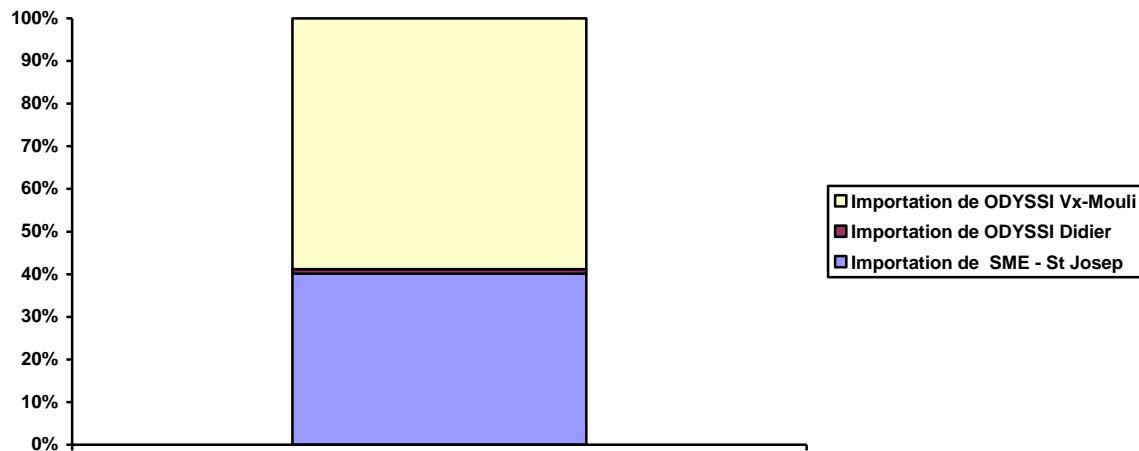


9.1.1.4 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m³

Désignation origine	2010	2011
Importation de SME - St Josep	649 960	650 000
Importation de ODYSSI Didier	15 163	17 043
Importation d'ODYSSI Vx-Moulin	1 045 703	952 988
Total	1 710 826	1 620 031

synthèse par origine



Le 07 Avril 2009, ODYSSI nous a autorisés à mettre en service le réseau d'adduction de vieux moulin afin de respecter la convention d'achat d'eau en gros.

L'objectif est de s'approvisionner un maximum chez eux de manière à faire bénéficier le prix d'achat aux abonnés de la ville de Schœlcher.

Rapport Annuel du Déléguétaire

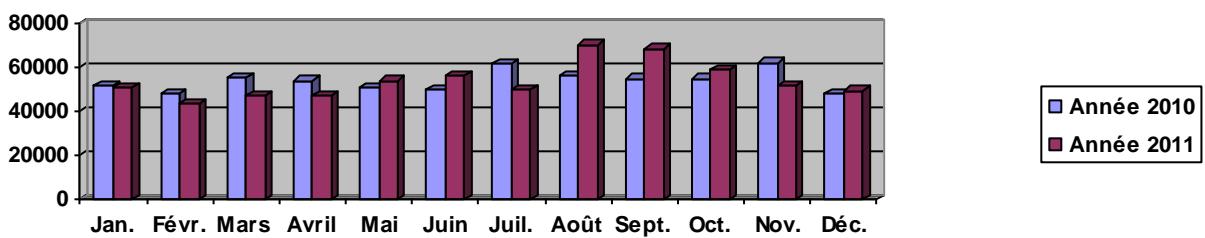


9.1.1.5 Détail par origine

Volumes mensuels importés exprimés en m³

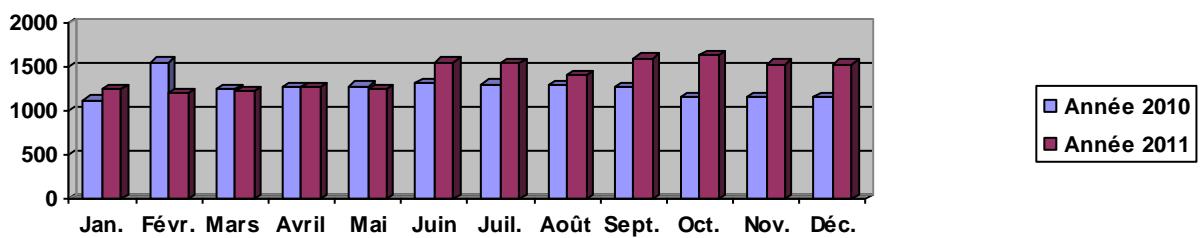
Importation de SME - St Josep

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	52073	48054	55731	54088	50785	50241	61701	56674	55108	55183	62194	48128	649960
Année 2011	50963	43634	47524	47360	54106	56496	50232	70691	68653	59218	51678	49445	650000



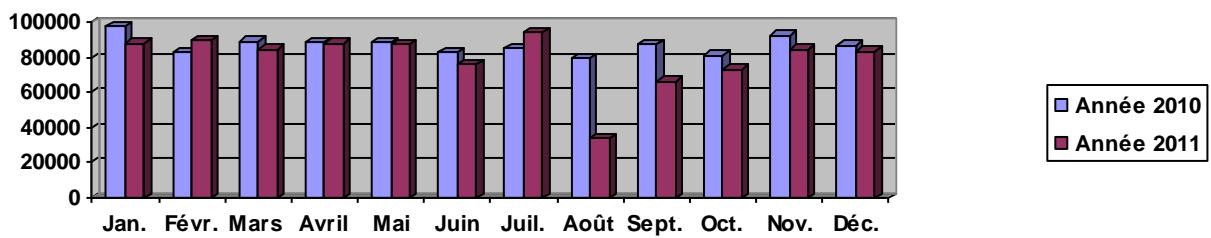
Importation de ODYSSI Didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	1124	1560	1247	1272	1286	1314	1312	1303	1270	1157	1162	1156	15163
Année 2011	1246	1206	1224	1278	1254	1555	1545	1415	1608	1637	1534	1541	17043



Importation de ODYSSI Vx-Mouli

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	98111	83243	89438	88564	88609	83343	85623	79540	87673	81516	93047	86996	1045703
Année 2011	88405	90044	84595	88422	87501	76501	94804	34000	66523	73585	85089	83519	952988



Rapport Annuel du Déléguétaire

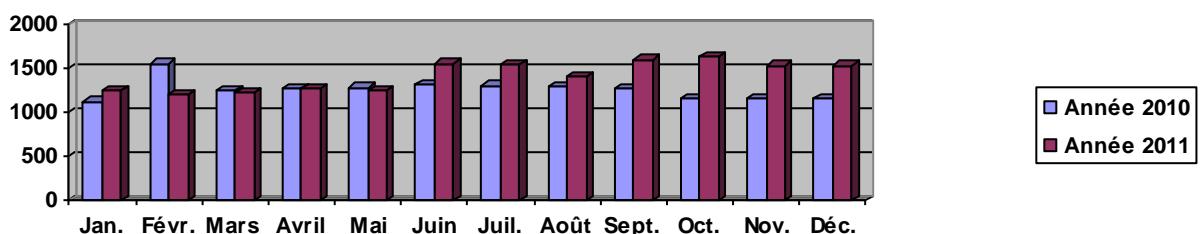


9.1.1.6 Détail par compteur

Volumes mensuels exprimés en m³

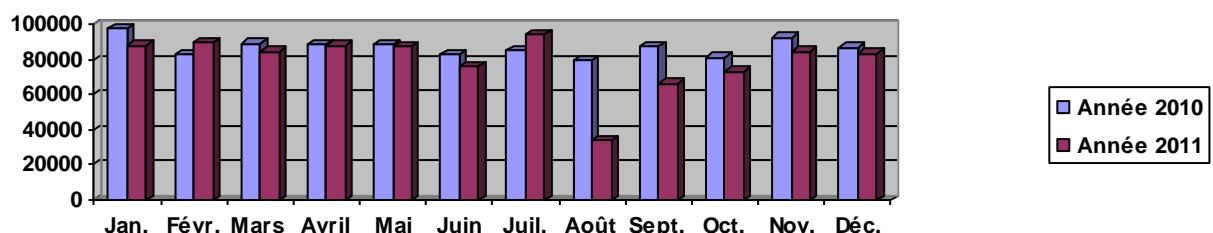
Importation de ODYSSI Didier : Ravine touza compteur didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	1124	1560	1247	1272	1286	1314	1312	1303	1270	1157	1162	1156	15163
Année 2011	1246	1206	1224	1278	1254	1555	1545	1415	1608	1637	1534	1541	17043



Importation d'ODYSSI Vx-Moulin : Compteur secours Schœlcher DN 150

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	98111	83243	89438	88564	88609	83343	85623	79540	87673	81516	93047	86996	1045703
Année 2011	88405	90044	84595	88422	87501	76501	94804	34000	66523	73585	85089	83519	952988

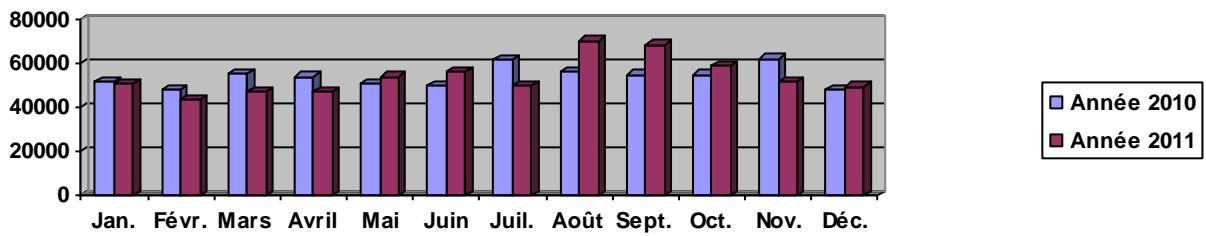


Rapport Annuel du Déléguétaire



Importation de SME - St Josep : Cpt DN 250 saur bâche ST Joseph

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2010	52073	48054	55731	54088	50785	50241	61701	56674	55108	55183	62194	48128	649960
Année 2011	50963	43634	47524	47360	54106	56496	50232	70691	68653	59218	51678	49445	650000



9.1.2 Les volumes repris ou surpressés

Les volumes annuels pompés exprimés en m³

Désignation	Refoulement	Volume annuel en m ³
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Bénédictins DN80	4 408
Station pompage de ST JOSEPH	Cpt DN 250 SME Bâche St Joseph	687 756
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Adduction réservoir Almont DN150	339 292
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Compteur add réservoir Lacroix DN150	322 095
Total		1 353 551

Remarque :

Le pompage de Démarche Bas vers Démarche Haut ainsi que le suppresseur de Démarche Haut n'étant pas équipés de compteurs, leurs volumes pompés ne figurent pas dans ce tableau.

9.1.3 Le rendement du réseau

9.1.3.1 Période d'extraction des données

Rapport Annuel du Déléguétaire

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 30/10/2011 (366 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

9.1.3.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011
Volume eau potable consommé autorisé	1 313 611	1 287 695
Volume eau potable vendu en gros	0	0
Volume eau potable produit	0	0
Volume eau potable acheté en gros	1 668 847	1 639 908
Rendement du réseau de distribution	78,7%	78,5%
Evolution N / N-1	-4	-0.25%

9.1.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros
Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011
Volume eau potable mis en distribution	1 668 847	1 639 908
Volume eau potable consommé autorisé	1 313 611	1 287 695
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	118	117
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	8,43	8,20
Evolution N / N-1	-	-2,73 %

L'exigence contractuelle qui est pour l'année 2009 de $Ip < 13m^3/j/km$ a été respectée.

9.1.3.4 Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé / volume mis en distribution (définition DDT) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2010	2011
Volume consommé	1 307 076	1 266 378
Volume mis en distribution	1 668 847	1 639 908
Rendement primaire	78 %	77 %
Evolution N / N-1	- 4	-1

Cette année nous observons un recul d'un point sur notre rendement, cela est dû :

- A la fuite accidentelle sur l'adduction DN 400 au lieu dit "Bambou du Champs" par l'entreprise EJCB lors de la pose de fourreaux pour le compte de France Télécom.
- Aux différents trop pleins effectués suite au renouvellement du satellite de télégestion de Démarche Haut.

9.1.3.5 Rendement spécifique : rendement hydraulique

Rendement hydraulique = (volume consommé + volume exporté) / (volume mis en distribution + volume exporté) calculés sur la période d'extraction des données.

Désignation	2010	2011
Volume consommé	1 307 076	1 266 378
Volume importé	1 668 847	1 639 908
Volume exporté	0	0
Volume Mis en distribution	1 668 847	1 639 908
Rendement hydraulique	78 %	77 %
Evolution N / N-1	- 4	-1

9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

9.2.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2010	2011
Consommation d'énergie électrique en kWh	906 087	905 626
Evolution N / N-1		-0,05 %

Rapport Annuel du Déléguétaire

9.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/surpression	6 424	-	-
Réservoir de DEMARCHE BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	18 938	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4 492	4 408	1,02
Réservoir de LACROIX	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	24 508	-	-
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	155	-	-
Station pompage de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	455 670	687 756	0,66
Réservoir de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	203	-	-
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1 200	-	-
Réservoir de HILTON	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	139	-	-
Réservoir de COLLINE	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	242	-	-
Réservoir d'ALMONT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation -	143	-	-

Rapport Annuel du Déléguétaire

	Eaux Usées - Eaux Pluviales)			
Réservoir de NORLEY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	- 3 025	-	-
Réservoir de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	134	-	-
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	322	-	-
Réservoirs de PLATEAU ROY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12 833	-	-
Réservoir de PLATEAU FOFO	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	2 460	-	-
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	380 788	661 387	0,58

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/suppresseur	12 153	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	Station de reprise/suppresseur	41 088	4 481	-
Station Pompage LACROIX	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 715	77 294	-
Station Pompage de ST JOSEPH	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	650 700	1 085 446	-
Réservoirs de PLATEAU ROY	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13 193	109 611	-
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Station de reprise/suppresseur	289 798	639 377	-

10 LA QUALITE DU PRODUIT

10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

10.1.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Surveillance de l'exploitant			
Physico-chimique	32	32	100,0
Nombre total d'échantillons	32	32	100,0
TOTAL échantillons	32	32	100,0

10.1.2 Détails des non-conformités

Néant

La réglementation n'impose pas en général de taux de chlore minimal, cependant , le niveau orange du plan VIGIPIRATE impose de renforcer la chloration à 0,3 mg/l minimum en sortie de réservoir. Les non-conformités ci-dessus correspondent à cette obligation provisoire.

11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

11.1.1 Stations et ouvrages

11.1.1.1 La maintenance des équipements

Synthèse des interventions

	Entretien	Renouvellement	TOTAL
Curatif	3	1	4
Préventif	3	5	8
Total	6	6	12

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Capteur de pression AMONT	15/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Capteur de pression AVAL	15/02/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti béliger	10/10/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti béliger	10/10/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti béliger	12/12/2011	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Vanne manuelle à opercule bipas add/dist	28/09/2011	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite	19/12/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	canalisation distribution	19/12/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Vanne manuelle a opercule adduction	09/02/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Vanne manuelle a opercule distribution	19/12/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir de PLATEAU ROY	Accélérateur dist plateau roy	05/05/2011	Curatif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Station pompage de ST JOSEPH	Clapet de non retour refoulement P1	19/12/2011	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

11.1.1.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	322
20 mm	17
25 mm	0
30 mm	0
40 mm	10
50 mm	0
> 50 mm	3
Total	352

Nous avons à ce jour procédé au changement d'un certain nombre de compteurs. Cependant nous précisons que seuls les cas extrêmes sont pris en compte (compteur bloqué...) car un avenant pour la mise en place d'un système de radio relevé sur les prochains compteurs neufs posés est en cours de signature. Dès lors que ce processus sera enclenché nous nous tiendrons au résultat mentionné contractuellement.

11.2 TACHES D'EXPLOITATION

11.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

PLANNING ANNUEL DE LAVAGE DES RESERVOIRS 2011

Réservoirs	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11
ST JOSEPH POMPAGE												
ST JOSEPH RESERVOIR												
PLATEAU ROY N°1												
PLATEAU ROY N°2												
PLATEAU FOFO N°1												
PLATEAU FOFO N°2												
HILTON N°1												
HILTON N°2												
RAVINE TOUZA HAUT												
RAVINE TOUZA BAS												
FOND ROUSSEAU RESERVOIR												
FOND ROUSSEAU POMPAGE												
CAMPUS												
NORLEY												
LA CROIX N°1												
LA CROIX N°2												
CABRE												
BENEDICTINS POMPAGE												
BENEDICTIN RESERVOIR												
ALMONT												
DEMARCHE BAS												
DEMARCHE HAUT												
DEMARCHE SUPPRESSEUR												
LA COLLINE												

11.2.2 Travaux de recherche de fuites

Des campagnes de détection de fuite sont organisées sur l'ensemble du secteur de Schœlcher.

Les zones concernées pour l'exercice 2011 ont été les suivantes:

- Haut de Terreville
- Quartier fond Rousseau
- Boulevard du 25 juin
- Quartier cité Démarche
- Rue du petit Florentin

11.2.3 Interventions pour tiers

11.2.4 Etudes et avant-projets

Modélisation hydraulique du réseau de Schœlcher à l'aide du logiciel AQUASOFT de SAUR.

11.2.5 Contrôles réglementaires

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Cette année nous avons eu de nombreux chantiers qui ont été lancés par le maître d'ouvrage. La majorité sera mise en service en 2012.

- 1- Réservoir de ravine Touza "Darling Carter"
- 2- Réhabilitation du réservoir NORLEY
- 3- Reprise de la distribution de NORLEY
- 4- Reprise de la distribution du Muguet
- 5- Forage de fond Lahaye

Les travaux qui ont été mis en service en 2011 sont :

- 1- Le suppresseur du réservoir HILTON
- 2- La distribution du quartier Morasses
- 3- La distribution de la rue Symphore

12.1 SUR LES STATIONS

12.1.1 Nouveaux aménagements et renforcements

Néant

12.1.2 Nouvelles installations

Néant

12.2 SUR LES RESERVOIRS

12.2.1 Nouvelles installations

Néant

12.3 SUR LE RESEAU

La collectivité a équipé le forage "FLN2" qui se trouve à fond Duclos.

Celui-ci a été nommé "Forage EMA ABSALON" a une capacité de refoulement de 20 à 25 M3/H et a été raccordé au réservoir de Démarche Bas.

Le maître d'ouvrage a déposé un dossier d'autorisation d'exploitation en préfecture.

Cette équipement devrait améliorer la déserte en eau potable du secteur nord de la ville.

Réalisation de la dalle béton du forage



Pose des équipements du forage



Pose du capot



Mise en place du périmètre de protection



Casse au quartier Bambou Duchamps



Casse fonte DN 400 Adduction St Joseph



Préparation pièce de remplacement



Réparation casse DN 400 Adduction St Joseph



**13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
(CARE)**

13.1 LE CARE

SMDS

29/05/2012

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2011

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **LES ANTILLES**
 Centre **SMDS**
 Département **MARTINIQUE**
 Collectivité **SCHOELCHER - AEP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2010	Année 2011	Ecart en %
PRODUITS		3 214,5	3 117,4	-3,0
Exploitation du service	2 675,4	2 639,4		
Collectivités et autres organismes publics	367,0	356,0		
Travaux attribués à titre exclusif	54,3	58,7		
Produits accessoires	117,9	63,3		
CHARGES	3 480,8	3 334,3	-4,2	
Personnel	871,0	862,6		
Energie électrique	80,6	103,5		
Achats d'eau	890,7	848,5		
Analyses	10,5	5,7		
Sous-traitance, matières et fournitures	255,2	108,6		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	38,2	54,1		
Autres dépenses d'exploitation	290,4	281,8		
- Télécommunications, poste et télégestion	20,5	29,0		
- Engins et véhicules	93,2	96,3		
- Informatique	71,9	42,9		
- Assurances	9,0	8,1		
- Locaux	83,9	80,7		
- Divers	11,9	24,9		
Contribution des services centraux et recherche	198,8	210,7		
Collectivités et autres organismes publics	367,0	356,0		
- Part collectivité	49,0	38,0		
- Autres organismes publics	318,0	318,0		
Charges relatives aux renouvellements	381,3	374,5		
- Pour garantie de continuité du service	153,7	141,4		
- Programme contractuel	46,4	53,6		
- Fonds contractuel	181,2	179,5		
Charges relatives investissements du domaine privé	35,6	77,1		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	61,4	51,4		
RESULTAT AVANT IMPOT	-266,3	-216,9	18,6	
RESULTAT	-266,3	-216,9	18,6	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 Y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 172-072001-970100-01 2011120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégué de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégué sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégué de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégué de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la

clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le déléguétaire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléguétaire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

- Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle

- MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au déléguétaire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
 - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
 - "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au déléguétaire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

• « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le déléguétaire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le déléguétaire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

• "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du déléguétaire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le déléguétaire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du déléguétaire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le déléguétaire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le déléguétaire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le déléguétaire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Rapport Annuel du Déléguétaire



Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

14 SPECIMENS DE FACTURES

14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213
97274 SCHOELCHER CEDEX
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

Téléphone : 05 96 61 15 45
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2012

Référence à rappeler

00

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	71,33 €
Consommation TTC	250,05 €
Total facture TTC	321,38 €
	321,38 €

SMDS S.A.S.U. au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE 83224775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 STE MARIE TVA Intracommunautaire n°FR 95 542 080 483
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Rapport Annuel du Déléguétaire



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
SCHOELCHER	373342	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N°Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	Distribution de l'eau	270,54 € HT	276,23 € TTC					
Prime fixe part SMDS			Année 2012				69,86	2,10
Redevance investissement ODYSSI			Année 2012		120	0,0600	7,20	2,10
Consommation part SMDS			Année 2012		120	1,0107	121,28	2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSI			Année 2012		120	0,6017	72,20	2,10

Organismes publics	44,22 € HT	45,15 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)			Année 2012		120	0,2500	30,00	2,10
Participation à la préservation des ressources en eau			Année 2012		120	0,1185	14,22	2,10

Total Facture **321,38 € TTC**

HT soumis à TVA : 314,76 €
TVA sur les débits : 6,62 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les meilleurs aquatiques.



Rapport Annuel du Déléguétaire

Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213
97274 SCHOELCHER CEDEX
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

Téléphone : 05 96 61 15 45
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2011

Référence à rappeler

00

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	67,80 €	
Consommation TTC	252,31 €	soit 0,0021 €/Litre
Total facture TTC	320,11 €	
	320,11 €	

S.M.D.S. S.A.S.U. au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE B322078775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 STE MARIE TVA Intracommunautaire n°FR 95 542 080 486
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Rapport Annuel du Déléguétaire

BRANCHEMENT	COMPTEUR				Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre				
SCHOELCHER	373342	015 mm			120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION					120	

SPECIMEN	FACTURE N°Simulation	Tranche Quantité Prix / U Consommation Abonnement TVA					
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Distribution de l'eau	283,53 € HT	289,48 € TTC					
Prime fixe part SMDS			Année 2011			66,41	2,10
Participation à la préservation de la ressource en eau ODE			Année 2011	120	0,1185	14,22	2,10
Consommation part SMDS			Année 2011	120	0,9608	115,30	2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSI			Année 2011	120	0,7300	87,60	2,10

Organismes publics	30,00 € HT	30,63 € TTC	Tranche Quantité Prix / U Consommation Abonnement TVA					
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)			Année 2011	120	0,2500	30,00		2,10

Total Facture	320,11 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 313,53 €
TVA sur les débits : 6,58 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

15 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du déléguétaire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du déléguétaire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le déléguétaire ne puisse s'y opposer

Branchements : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du déléguétaire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchements et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchements.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchements liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon

prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

16 ANNEXES

16.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Station pompage de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	11
Station pompage de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Station pompage de ST JOSEPH	E [P] - Pompage-Elévation	10
Station pompage de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Réservoir de ST JOSEPH	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Réservoir de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Réservoir de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de ST JOSEPH	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoir de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Réservoir de ST JOSEPH	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	18
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	39
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Réservoir de CAMPUS	E [C] - Aéraulique	6
Réservoir de CAMPUS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Réservoir de CAMPUS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Réservoir de CAMPUS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de CAMPUS	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de CAMPUS	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Réservoir de CAMPUS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [C] - Aéraulique	3
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [V] - Robinetterie-Régulation	24
Réservoir de PLATEAU FOFO	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Réservoir de HILTON	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de HILTON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir de HILTON	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	21
Réservoir de HILTON	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Réservoir de HILTON	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoir de HILTON	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Réservoir de HILTON	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Réservoir de PLATEAU ROY	E [C] - Aéraulique	4
Réservoir de PLATEAU ROY	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Réservoir de PLATEAU ROY	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Réservoir de PLATEAU ROY	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2

Rapport Annuel du Déléguétaire



Réservoir de PLATEAU ROY	E [M] - Energie-Motorisation	1
Réservoir de PLATEAU ROY	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoir de PLATEAU ROY	E [V] - Robinetterie-Régulation	43
Réservoir de PLATEAU ROY	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	25
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	17
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Réservoir d'ALMONT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir d'ALMONT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir d'ALMONT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Réservoir d'ALMONT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir d'ALMONT	E [M] - Energie-Motorisation	1
Réservoir d'ALMONT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoir d'ALMONT	E [V] - Robinetterie-Régulation	31
Réservoir d'ALMONT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	13
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [P] - Pompage-Elévation	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Réservoir de COLLINE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de COLLINE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Réservoir de COLLINE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de COLLINE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoir de COLLINE	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Réservoir de COLLINE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [P] - Pompage-Elévation	3
Supresseur de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
réservoir de LACROIX	E [C] - Aéraulique	1
réservoir de LACROIX	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
réservoir de LACROIX	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
réservoir de LACROIX	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
réservoir de LACROIX	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
réservoir de LACROIX	E [P] - Pompage-Elévation	4
réservoir de LACROIX	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
réservoir de LACROIX	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	19
Réservoir de CABRE	E [C] - Aéraulique	2
Réservoir de CABRE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Réservoir de CABRE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4

Rapport Annuel du Déléguétaire

Réervoir de CABRE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réervoir de CABRE	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réervoir de CABRE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réervoir de CABRE	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Réervoir de CABRE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Station Pompage de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Station Pompage de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Station Pompage de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station Pompage de BENEDICTINS	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station Pompage de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Réervoir de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Réervoir de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réervoir de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Réervoir de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réervoir de BENEDICTINS	E [M] - Energie-Motorisation	2
Réervoir de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réervoir de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Réervoir de BENEDICTINS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	10
Réseau Schœlcher	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Réseau Schœlcher	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	15
Réseau Schœlcher	E [V] - Robinetterie-Régulation	359
Réseau Schœlcher	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1

16.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

SERVICE D'EAU POTABLE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Ordonnance n°2010-418 du 27 avril 2010

harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Ce texte ajoute aux régimes ICPE existants de déclaration et autorisation un **régime d'autorisation simplifiée, dit d'enregistrement**, à caractère moins contraignant que le régime d'autorisation.

Ce texte est transposé dans la partie réglementaire du code de l'environnement par le décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations, qui détermine ce nouveau régime. Il est harmonisé avec les deux régimes préexistants.

Travaux sur le réseau

Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011

(JO octobre 2011)

relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions

Ce décret s'applique au 1^{er} juillet 2012 et remplace le décret 91-1147 du 14 octobre 1991.

- obligation de **communication de la zone d'implantation** et de la catégorie d'ouvrage mentionnée à l'article R. 554-2 du code
- possibilité de **demande le classement de l'ouvrage en ouvrage sensible**, en cas de la dangerosité de l'ouvrage en cas d'endommagement potentiel
- en cas de fin d'exploitation de l'ouvrage, sans qu'il y ait obligation de remise en l'état (démantèlement), exigence d'informer le guichet unique et de remettre les plans de l'ouvrage.